



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Assistance internationale

ICH-04-Rapport – Formulaire

ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

RAPPORT NARRATIF FINAL

État(s) partie(s) bénéficiaire(s) : Burkina Faso

Titre du projet :	Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso
Calendrier :	Début : 07/10/2020 fin : 31/12/2021
Budget :	Total : 104 588 dollars des États-Unis <i>dont :</i> Fonds du patrimoine culturel immatériel : 83 598 dollars des États-Unis Contributions de l'État partie : 20 989 dollars des États-Unis Autres contributions : 00 dollars des États-Unis
Agence de mise en œuvre (partenaire contractuel ou bureau hors-siège de l'UNESCO) :	Direction Générale du Patrimoine Culturel (DGPC)
Personne contact :	Titre (Mme/M., etc.) : M. Nom de famille : Sanfo Prénom : Moctar Institution/position : Direction Générale du Patrimoine Culturel/Directeur Général Adresse : Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme 03 BP 7007 Ouagadougou 03 Numéro de téléphone: +226 73 84 10 07 Adresse électronique : sanfomoctar@yahoo.fr
Agence partenaire (dans le cas d'un projet de service de l'UNESCO) :	

Partenaires de mise en œuvre :	Institut National des Sciences des Sociétés du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (INSS/CNRST) Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) Fédération Nationale des Acteurs du Patrimoine Culturel, membre de la Confédération Nationale de la Culture (CNC) Comité National du Conseil International des Musées du Burkina Faso (ICOM-BF) Système des Trésors Humains Vivants du Burkina Faso, représentant les communautés Autres structures techniques du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme Réseau des facilitateurs de l'Unesco
--------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contexte

Donnez une brève description de la situation au moment de la demande et du besoin auquel l'assistance devait répondre. En cas de sauvegarde d'un élément particulier, veuillez fournir une description de l'élément et de sa viabilité, et expliquer pourquoi les mesures de sauvegarde étaient nécessaires. Pour la préparation d'inventaires, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la visibilité ou d'autres mesures de sauvegarde ne visant pas un élément particulier, veuillez identifier les lacunes qui étaient à combler. En cas de demande d'assistance d'urgence, veuillez décrire la nature et la gravité de la situation d'urgence au moment de la demande.

entre 865 et 1150 mots

Le Burkina Faso, en ratifiant la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) le 21 juillet 2006, s'est engagé à sa mise en œuvre. Le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT), à travers la Direction Générale du Patrimoine Culturel (DGPC) avait initié et réalisé plusieurs actions dans cette perspective. L'une des actions majeures de ces initiatives fut le projet d'inventaire national du PCI réalisé entre 2014 et 2017 et qui avait permis de collecter d'importants éléments du PCI des communautés ethnoculturelles à travers tout le pays.

L'évaluation de ce projet a abouti à des recommandations fortes dont l'une était la constitution d'une masse critique d'acteurs compétents dans la gestion globale du processus de sauvegarde du PCI, capables de prendre en charge, au niveau national, la sauvegarde du PCI.

C'est en réponse à cette recommandation que la DGPC a entrepris en 2018 l'élaboration d'une demande d'assistance internationale intitulée « Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso ». Ce projet apporte une excellente réponse à la problématique majeure liée à la formation et au renforcement des capacités des acteurs agissant pour la sauvegarde du PCI dans tout le pays.

Ainsi, lors de sa 14^{ème} session tenue du 09 au 14 décembre 2019 à Bogota en Colombie, le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO a donné son accord pour le financement de ce projet.

Prevu pour débiter en 2020 pour une durée de 24 mois, le projet a connu un retard dans sa mise en œuvre à cause de la situation sécuritaire liée à la COVID'19 qui a paralysé les activités dans le monde entier. Ce n'est qu'en novembre de la même année que les discussions ont permis de fixer un programme global de mise en œuvre après la signature le 07 octobre 2020 du contrat N°4500424979 concernant la première phase.

Objectifs réalisés et résultats obtenus

Indiquez globalement jusqu'à quel point les objectifs du projet ont été atteints. Décrivez les principaux résultats obtenus, notamment du point de vue des bénéficiaires directs et des communautés. Expliquez pour chaque résultat escompté indiqué dans la demande s'il a été pleinement ou partiellement réalisé. Décrivez également tout résultat imprévu, direct ou indirect, positif ou négatif.

entre 115 et 575 mots

L'un des quatre objectifs du projet est de former 110 formateurs des formateurs à la sauvegarde du PCI dont 20% de femmes et de jeunes. A ce stade, toutes les activités menées l'ont été dans le sens d'atteindre cet objectif étant donné que de sa réalisation, dépend la suite du processus. Pour cela, les activités suivantes ont été réalisées:

- mise en place officielle des organes de gestion du projet;
- organisation de quatre sessions trimestrielles des organes;
- organisation pratique d'un atelier de cadrage;
- lancement d'un appel à candidature pour le recrutement des 110 formateurs des formateurs;
- l'examen des dossiers de candidature par un Comité de sélection institué à cet effet;
- proclamation de la liste des 110 facilitateurs nationaux à former;

- organisation des ateliers de formation aux quatre modules avec un module de synthèse finale;
- sélection de 12 facilitateurs nationaux au lieu de 10 prévus initialement;
- organisation d'une session d'évaluation interne;
- évaluation externe du projet.

L'exécution de ces activités a permis d'atteindre les résultats suivants: a) un Comité de revue a été mis en place dans lequel siègent un représentant des collectivités territoriales, un représentant de la Confédération nationale de la culture, un représentant du Comité national de l'ICOM-BF, un représentant des Trésors humains vivants, un représentant du Centre national de recherche scientifique et technologique. Les autres membres représentent l'administration. b) les quatre sessions des organes prévues pour se tenir chaque trimestre ont été régulièrement tenues. c) l'atelier de cadrage a été organisé avec satisfaction et a connu la participation des directeurs régionaux de la culture qui sont des relais et les principaux interlocuteurs entre l'administration et les communautés. d) un appel à candidature a été lancé et a permis de collecter sur l'ensemble du territoire 202 candidatures inscrites pour la sélection des 110 formateurs des formateurs. e) les sessions de formation aux différents modules ont été organisées. f) une liste de 12 facilitateurs nationaux a été validée. g) une session d'évaluation interne du projet s'est tenue et a connu la participation des directeurs régionaux de la culture, principaux relais de l'administration centrale au niveau déconcentré.

A ce jour, on peut donc estimer que toutes les activités qui ont été prévues au cours de la première phase du projet, et dont l'aboutissement est le recrutement d'un noyau de facilitateurs nationaux, ont été entièrement exécutées.

Description de la mise en œuvre du projet

Veillez fournir une description des activités réalisées et des produits qu'elles ont générés (par exemple formations, consultations, assistance technique, programme de sensibilisation, publications, boîtes à outils, etc.). Décrivez également tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises. Décrivez le rôle de l'agence de mise en œuvre et de l'agence partenaire (dans le cas d'un projet de service de l'UNESCO) et le rôle d'autres partenaires de mise en œuvre dans l'exécution des activités et l'obtention des résultats.

entre 1150 et 1725 mots

Depuis la signature du contrat le 07 octobre 2020, des activités ont été menées dans le sens d'aboutir au recrutement et à la formation de cent-dix (110) formateurs de formateurs, en vue de la sélection de dix (10) facilitateurs nationaux. Cet objectif majeur qui constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre de la première phase du projet a été amplement réalisé avec une liste de douze (12) facilitateurs nationaux proclamée.

En vue d'amorcer le processus, les membres des différents organes ont été officiellement installés au cours d'une cérémonie le mercredi 23 décembre 2020 placée sous le patronage du Ministre de la culture, représenté à l'occasion par son directeur de cabinet. En rappel, les deux organes sont le Comité de revue et l'Unité de gestion. Suivant les termes de l'Arrêté n°2020-0470/MCAT/SG/DGPC portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement des organes de gestion du projet renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, du 26 novembre 2020, le Comité de revue est composé de représentants de plusieurs structures à savoir le ministère en charge de la culture, des acteurs privés du domaine du patrimoine culturel, des Trésors humains vivants, des municipalités et du monde de la recherche scientifique. Quand à l'Unité de gestion, il est entièrement composé de représentants de la Direction générale du patrimoine culturel. Par ailleurs, cette cérémonie d'installation a été l'occasion de présenter à l'autorité les membres des comités de gestion.

A la suite de l'installation officielle des membres des organes, s'est tenue le 26 décembre 2020, la première session des organes de gestion qui a permis aux premiers responsables de la mise en œuvre du projet de s'accorder les violons sur le planning des activités et sur leurs missions respectives. Cette première session a permis aux différents membres de se familiariser avec les grands axes du projet mais également de comprendre les missions qui sont les leurs dans le cadre du présent projet.

Après cette session de mise au point avec les différents membres des organes, l'atelier de cadrage s'est ensuite tenu le 18 février 2021. Cinquante-une (51) personnes ont pris part à cet atelier et provenaient de différents horizons: outre les membres des organes de gestion, on retient la participation des treize (13) directeurs régionaux de la culture, des représentants du cabinet du Ministre de la culture, des représentants du Secrétariat général du Ministre de la culture, une représentante de la Commission nationale pour l'UNESCO, des fonctionnaires de la Direction générale du patrimoine culturel. La cérémonie officielle d'ouverture avait été placée sous le patronnage de madame le Ministre de la culture. Cet atelier a permis de présenter le projet à ces acteurs et partenaires afin de leur permettre de contribuer efficacement à sa mise en œuvre. Des échanges fructueux ont eu lieu avec un engagement total des directeurs régionaux de contribuer efficacement au succès du projet. Des personnes ressources choisies en fonction de leur compétence et de leur contribution dans des projets antérieurs ont été également associées aux échanges au cours de l'atelier de cadrage. Il s'agit de monsieur Sedogo Vincent, ancien Directeur général du patrimoine culturel et de M. Zango Marcellin, ancien Directeur de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel

Un communiqué a ensuite été rédigé pour lancer l'appel à candidature. Les délais de dépôt ont été prorogés entre temps pour permettre une plus large participation. Comme préalablement signalé, les directeurs régionaux ont été responsabilisés pour la réception des dossiers au niveau régional en vue de les acheminer à l'Unité de gestion à Ouagadougou. Le processus s'est achevé avec la constitution d'un jury pour la sélection des 110 formateurs des formateurs à former. La liste définitive des 110 candidats à former a été soumise au Comité de revue pour validation le mardi 27 avril 2021.

S'agissant de la désignation des experts pour la formation, l'expert international, Dr. KI Léonce a été chargé d'assurer la formation des 110 personnes. Il a été assisté par M. KOUDOUGOU Jean-Paul au titre de l'expert national. L'évaluation externe à mi-parcours du projet a été confiée à madame SPIGA Nouha, membre du réseau des facilitateurs de l'Unesco.

Les sessions de formation aux différents modules se sont déroulées du 23 août au 16 octobre 2021 à Ouagadougou. En plus des quatre modules initialement prévus, une session synthèse a été organisée dans la même période en vue de la sélection finale des douze (12) facilitateurs. L'objectif visé à travers cette synthèse était de permettre aux candidats retenus dans chaque module de se familiariser avec les contenus abordés dans les autres modules, ce qui permet un maillage intelligent de l'ensemble de la Convention pour le patrimoine culturel immatériel.

Les quatre sessions des organes de gestion ont été régulièrement tenues et respectivement les 25 janvier, 27 avril, 15 juillet et 24 novembre 2021. Une session d'évaluation a été également organisée le 25 novembre 2021 à Ouagadougou.

L'évaluation externe du projet qui a été effectuée par madame Nouha Spiga a été intégralement réalisée à distance compte tenu de la situation sanitaire qui a entraîné de nombreuses restrictions à la mobilité internationale. Dans un premier temps, l'évaluatrice a eu accès à toute la documentation nécessaire à son évaluation. Elle a également eu des entretiens via zoom avec les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Pour ce qui concerne les aspects liés à la communication, des visuels, dépliants, flyers et affiches ont été conçus et produits. Afin de permettre une meilleure implication des différentes parties, tous les projets de conception de visuels ont été soumis à l'appréciation de toutes les parties à l'atelier de cadrage.

D'une manière générale, le processus a connu un léger ralentissement. Cela est imputable à quelques facteurs politico-administratifs. En effet, les élections présidentielles du 22 novembre 2020 ont abouti à des changements dans l'appareil administratif avec un impact négatif sur la mobilisation des ressources constituant la part contributive de l'Etat partie.

De nombreux documents administratifs ont été également produits par la Direction générale du patrimoine culturel dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ce sont des actes administratifs tels que des règlements administratifs, des termes de référence, des lettres, des comptes-rendus, des rapports et des notes techniques, etc.

Dans sa quête d'une participation élargie pour un franc succès du projet, l'Unité de gestion avait entamé

un certain nombre de démarches auprès d'autres personnes ressources ayant auparavant collaboré au projet. Quelques différences d'interprétation de certains points du projet, en occurrence le processus de recrutement des candidats à former comme formateurs des formateurs ont été vite nivelées. En dehors de ces quelques anicroches, l'ensemble du processus a été conduit jusque-là avec succès.

La contribution des directeurs régionaux a été déterminante dans cette manche du processus. En tant qu'acteurs au niveau local, ils ont su susciter des candidatures pour la participation à l'appel à candidature.

Participation des communautés

Veillez fournir une description des mécanismes utilisés pour assurer la pleine participation de la(des) communauté(s) concernée(s). Décrivez non seulement la participation des communautés en tant que bénéficiaires du projet, mais également leur participation active à la conception et la mise en œuvre de toutes les activités.

entre 345 et 575 mots

Jusque-là, les communautés ont toujours participé à l'ensemble du processus à tous les niveaux. On note leur présence dans le Comité de revue, organe de supervision de la mise en œuvre du projet. De plus, dans la sélection des dossiers, des dispositions ont été prises pour leur permettre de participer à la formation des 110 formateurs. Au nombre de ces dispositions, les Directeurs régionaux ont été invité à recommander des candidatures; de même, le Comité de sélection commis à cet effet a été sensibilisé sur la question de la participation des communautés. Pour une meilleure visibilité du PCI, l'ensemble de l'iconographie choisie pour les visuels a été construite autour de certains éléments du précédent projet d'inventaire qui avait connu la participation effective des communautés à l'identification des éléments qu'elles reconnaissent comme faisant partie de leur PCI. Cela s'interprète donc comme une mesure supplémentaire de valorisation de ces éléments.

Viabilité et stratégie de sortie/transition

Expliquez comment les bénéfices du projet pourront être maintenus au-delà de la fin du projet. Le cas échéant, décrivez les mesures prises pour assurer :

- *la viabilité des activités, des produits et des résultats, en précisant comment les capacités ont été renforcées dans le cadre de ce projet. Décrivez également toute mesure de suivi planifiée pour assurer la viabilité.*
- *l'obtention de ressources additionnelles comme résultat de ce projet. Le cas échéant, indiquez par qui, combien et à quelle fin les contributions ont été octroyées.*

Expliquez comment l'appropriation des activités, produits et résultats du projet par les parties prenantes et la(les) communauté(s) en particulier a été favorisée.

Décrivez, le cas échéant, comment les outils, les processus, les produits, etc. ont été adoptés, adaptés, produits et/ou étendus pour une utilisation future (par exemple dans d'autres régions et communautés, pour d'autres éléments ou dans d'autres domaines du patrimoine culturel immatériel).

entre 115 et 575 mots

Pour la consolidation des acquis et la transparence du processus, l'Unité de gestion assure une large participation de personnes ressources pour garantir l'atteinte des objectifs. Evidemment, il peut arriver que cela occasionne la mobilisation de ressources supplémentaires qui peuvent être négociées auprès de l'Administration. Cela se fait par une inscription budgétaire annuelle dans le budget alloué au ministère de la culture et la prise en charge des besoins contractuels tels que les frais de location et certaines acquisitions dans le plan de passation des marchés des produits et services de l'administration publique.

C'est le lieu de préciser qu'un avenant a été négocié et obtenu auprès du Secrétariat de la Convention pour permettre de rattraper certains délais qui avaient été dépassés notamment en ce qui concerne les débloques de fonds.

Enseignements retenus

Veillez décrire les principaux enseignements retenus en ce qui concerne :

- la réalisation des résultats escomptés
- la manière dont les principales parties prenantes se sont approprié le projet et la participation des communautés
- la réalisation des produits du projet
- la gestion et la mise en œuvre du projet
- la viabilité du projet au-delà de l'assistance

entre 345 et 865 mots

Les principaux enseignements retenus à ce stade concernent principalement le rôle du dialogue et de la communication avec les différentes parties prenantes dans le succès de cette étape du projet. En effet, une communication régulière est maintenue avec ces parties. En exemple, des groupes de discussion via les réseaux sociaux ont été créés et permettent d'échanger de manière synchrone sur des questions spécifiques et de prendre rapidement les décisions qui s'imposent.

Aujourd'hui, les facilitateurs nationaux sont connus et prêts à être employés pour la deuxième phase du projet.

Annexes

Liste des annexes et des documents joints à ce rapport :

- publications, rapports d'évaluation et autres, le cas échéant
- rapports d'étapes préparés pendant la durée du contrat
- liste du matériel principal fourni dans le cadre du projet et état des lieux au terme du contrat
- autres (veuillez préciser)

<https://www.burkina24.com/2021/02/18/burkina-faso-des-acteurs-intervenant-dans-la-sauvegarde-du-patrimoine-immateriel-renforcent-leur-capacite/>

<https://www.sidwaya.info/blog/2021/02/21/patrimoine-culturel-immateriel-les-acteurs-renforcent-leurs-capacites/>

<https://theworldnews.net/bf-news/burkina-faso-des-acteurs-intervenant-dans-la-sauvegarde-du-patrimoine-immateriel-renforcent-leur-capacite>

<https://lefaso.net/spip.php?article107046>

<https://infosculturedufaso.net/protection-du-patrimoine-culturel-zoom-sur-la-direction-de-la-conservation-et-de-la-promotion-du-patrimoine-culturel/>

<https://fasoculture.com/2021/08/26/des-acteurs-de-la-culture-en-formation-pour-une-sauvegarde-du-patrimoine-culturel/>

<https://web.facebook.com/Direction-G%C3%A9n%C3%A9rale-du-Patrimoine-Culturel-101951154742406>

Nom et signature de la personne ayant rédigé le rapport

Nom: Moctar SANFO

Titre: Directeur Général du Patrimoine Culturel

Date: Décembre 2021

Signature:

